



CONVOC JAF REVISION PENSION

Par needsomeanswers

Bonjour,

Je suis convoquée dans quelques semaines chez le JAF suite à une demande de révision de la pension alimentaire de mon ex pour ma fille. Cette demande de sa part fait suite à une plainte pour abandon de famille que j'ai effectuée il y a un an, car monsieur ne paie plus de pension depuis belle lurette, et la somme qu'il me doit aujourd' hui commence à donner le tournis....

Il ne sera à priori pas représenté par un avocat, et moi je ne pense pas faire appel à un avocat non plus, je n'ai pas droit à l'AJ et n'en ai pas les moyens. Je ne suis pas sûre de me déplacer, je suis tellement blasée que je n'en vois même pas l'intérêt, vu que je crois très moyennement qu'il paiera la pension même si elle est revue à la baisse...

Néanmoins, j'aimerais bien fournir un courrier au JAF pour lui fournir un historique et mon point de vue. Puis-je envoyer directement au tribunal des pièces ? ou dois-je à tout prix me présenter le jour J avec les pièces que je voudrais présenter ?

Merci de votre aide et de vos conseils